**[Conférence « Pourquoi la laïcité ? » – Henri Peña Ruiz – Rousset, le 25 novembre 2016](https://alexandrequet.wordpress.com/2016/11/27/conference-pourquoi-la-laicite-henri-pena-ruiz-rousset-le-25-novembre-2016/)**

**Synthèse par αlexandre Ωuet**



* Présentation de Monsieur Peña Ruiz par Norbert Bernard, Inspecteur honoraire Lettres-Histoire.

Henri Peña-Ruiz est un philosophe et écrivain français. Agrégé de l’université et docteur en philosophie, il est réputé pour ses travaux au sujet de la laïcité en France. Il est aussi maître de conférences à l’Institut d’études politiques de Paris. Spécialiste des questions de laïcité, il la pose comme fondement de l’universalité. C’est à ce titre qu’il a été, en 2003, l’un des vingt sages de la commission sur la laïcité présidée par Bernard Stasi.

Auteur d’un *Dictionnaire amoureux de la laïcité* en 2014, il a reçu le prix national de la laïcité la même année.

La France n’est pas le seul pays à avoir mis en œuvre le concept de laïcité. Le Mexique ou la Turquie l’ont également posé ; même si la Turquie d’aujourd’hui s’est fortement éloignée du concept avec Erdogan.



* Intervention de Monsieur Peña Ruiz.



Début de l’intervention sur les attentats de *Charlie Hebdo*, de l’Hyper casher, du Bataclan et des terrasses.

* Qu’est-ce que la laïcité?

Pour Henri Peña Ruiz, la religion ne peut faire la loi, l’athéisme non plus. Marianne est neutre. Elle n’a pas à privilégier la religion, ni l’athéisme. Marianne met en avant la liberté, les droits de l’être humain. La République assure la liberté de pratiquer la religion que l’on veut, mais aussi un humanisme sans dieu. La laïcité, c’est l’égal respect des croyances où l’on se soucie seulement de ce qui est commun à tous ; et pas de ce qui est commun à certains.

La laïcité, c’est le triptyque républicain : Liberté, Egalité, Fraternité.

La liberté est de l’ordre de l’être. Elle n’est pas de l’ordre de l’avoir. Elle est inaliénable. La liberté, c’est la respiration de l’être. Marianne, c’est la Res publica. Au-delà de nos différences, nous sommes tous dépositaires de l’humanité, de la liberté (livre II des *Essais* de Montaigne).

L’égalité implique qu’il n’y ait pas de différenciation des droits, quelles que soient nos origines, notre religion, nos croyances. Pas de particularisme culturel donc.

La Fraternité implique l’union de tous. La laïcité se pose comme fondement de l’universalité, de l’intérêt général.

La laïcité n’est pas antireligieuse. Les religions sont libres, mais elles n’engagent que les croyants. La loi commune doit être indépendante de la foi des uns et de l’athéisme des autres. La France est la fille des droits humains. Le vivre ensemble ne requiert pas d’avoir la même religion, la même spiritualité. Cela implique seulement l’accord de vivre ensemble. Ma liberté a pour seule limite la liberté d’autrui. Il faut donc harmoniser les libertés individuelles. A ce titre, les droits de l’Homme sont décisifs. Quand les soldats de Valmy crient *« Vive la Nation ! »*, le 20 septembre 1792, il ne s’agit pas de nationalisme mais d’une volonté de voir les peuples d’Europe s’émanciper eux aussi. Du patriotisme révolutionnaire à l’internationalisme, il n’y a pas d’opposition. La 1ière République est fondée le 21 septembre 1792. La convention la proclame *« une et indivisible »* le 25 septembre.



* Pourquoi la laïcité?

On peut apporter à cette question la réponse de l’histoire, de la philosophie et du droit.

* La réponse de l’histoire:

Que se passe-t-il lorsqu’une institution religieuse se confond avec le pouvoir politique ? C’est terrible pour les libertés. De nombreux exemples viennent le confirmer. Cela débouche souvent sur le fanatisme ; même s’il est souvent le fait d’une toute petite minorité de croyants (ce qui est le cas pour l’Islam). Quelques criminels veulent faire de la foi la source de la loi. Mais n’oublions pas qu’il y a un islam des Lumières représenté par les philosophes arabes du XIIème siècle comme Averroès. Alain de Libéra souligne à juste titre la médiation arabe dans le sauvetage et la transmission des études et de l’héritage antique des philosophes, au moment où les fanatiques chrétiens brûlaient les bibliothèques et détruisaient les temples. Averroès lisait Aristote. Averroès enseigne également que lorsqu’un verset du Coran heurte ma raison, je dois l’interpréter ; ce qui est un signe d’ouverture, de liberté de conscience. Les fanatiques islamistes devraient relire Averroès, ou du moins le lire. Dans le Coran, Dieu n’impose rien, il recommande un chemin (c’est ce que signifie la charia contrairement à ce que pensent les islamistes qui évoquent « la loi »). Non, la charia c’est un chemin qui est conseillé, et non pas imposé. Il ne faut donc jamais abdiquer de son esprit critique, afin de savoir si ce qui est proposé est juste ou pas. Concernant le fanatisme, Voltaire écrivait dans ses *Lettres philosophiques*, qu’il est l’état d’esprit de celui qui ne tient aucune distance entre son être et ses croyances. Quand ses croyances sont mises en cause, caricaturées, objets de satire et de rire, il croit à tort sa personne atteinte. Dès lors, il est prêt à user d’une violence déchaînée ; ce qui est le cas avec l’islamisme radical quand on voit ce qu’il s’est passé à *Charlie Hebdo.* Quatre millions de personnes ont marché le 11 janvier pour défendre la liberté d’expression alors que le débat politique se concentre sur des réponses uniquement sécuritaires.

Le fanatisme, la violence, la barbarie ne sont pas l’apanage d’une religion. La longue histoire de l’Occident judéo-chrétien est aussi une vallée de larmes. Les bûchers de l’Inquisition en témoignent. Le grand inquisiteur espagnol Torquemada envoyait aux flammes les hérétiques auxquels il avait préalablement fait couper la langue. Le cléricalisme persécute donc ceux qui ne croient pas ou ceux qui croient autre chose. Isabelle la Catholique au XVème siècle persécute les Juifs et les Musulmans en Espagne ; elle lance l’Inquisition et les oblige à se convertir ou à s’exiler sous peine d’être brûlés vifs. L’antijudaïsme catholique (décret de l’Alhambra en 1492), les croisades en Terre sainte ou contre les Cathares représentent le fanatisme clérical qui a d’ailleurs également pris pour cible des croyants refusant les dogmes imposés par l’organisation ecclésiale (souvent les premières victimes des persécutions sont les croyants eux-mêmes, opprimés par une religion qui veut la domination). Les Cathares, noyés dans le sang par les croisés lors du siège de Béziers, étaient des chrétiens qui rejetaient la corruption d’une Église s’éloignant, à leurs yeux, du message originel du christianisme. Ils voulaient revenir à la pureté du message spirituel qu’ils estimaient corrompu par les privilèges temporels de l’Église catholique. Le double glaive de l’Église a donc accompagné les croisades (l’excommunication ou glaive spirituel et le bûcher, la mort, glaive temporel). Constantin et Théodose n’ont-ils pas eux-mêmes imposés la destruction des temples païens pour imposer le Catholicisme au IVème  siècle ?  Que dire également de la manière dont on été traités les Protestants lors des massacres de la Saint-Barthélemy ? En France, il y a eu huit guerres de religion, dont l’horreur de la Saint-Barthélemy qui a donné lieu au massacre de 3500 Protestants le 24 août 1572 (que Peña Ruiz rapproche des attentats du 11 septembre 2001 à Manhattan). Comment ne pas penser également à l’affaire Calas qui avait pour seul tort d’être Protestant et dont Voltaire s’est emparé pour dénoncer *l’Infâme.* Autre persécution : celle dont ont été victimes les Orthodoxes cette fois, non par une religion, mais par l’État soviétique, athée. Les religions ne sont donc pas les seules à persécuter.

Évoquons, de même, la condamnation de l’avortement par les trois religions du Livre qui ont sacralisé le patriarcat. A cet effet, nous défendons des conquêtes rendues possibles par le combat contre les préjugés de l’Occident judéo-chrétien. La laïcité rejette la violence politique au nom de la religion, les privilèges au nom de la religion. Il y a donc une égalité de traitement conjuguée à la liberté de conscience : c’est cela la laïcité. Dans une société qui doit assurer la coexistence des libertés individuelles, des êtres humains, nulle liberté n’est absolue. La manifestation d’une croyance religieuse doit s’inscrire dans le régime de droit qui permet à tous les êtres humains de vivre ensemble. Les droits de l’Homme arrivent donc après beaucoup de sang versé. En Occident, ils ont été conquis contre la tradition et non dans son prolongement, n’en déplaise à l’extrême-droite. Il n’y a donc absolument pas lieu de s’enorgueillir de tel ou tel roman national. Si la religion prétend faire de la politique, il n’y a pas de liberté. Il faut donc une séparation, une émancipation du politique par rapport au religieux. Peña Ruiz s’oppose ainsi à l’instrumentalisation de la religion, celle qui mène à la Saint-Barthélemy, et veut donner à la laïcité toute sa dimension universaliste. Marianne n’étant ni athée ni croyante, c’est la République qui offre le plus de liberté aux croyances religieuses. Il ne faut surtout pas concéder aux religions le droit de contribuer aux décisions d’ordre politique. La collusion entre les deux est mauvaise pour les libertés.

* La réponse de la philosophie et du droit:

Avec l’affaire Calas, cela a été dit, Voltaire va mener le combat contre l’intolérance religieuse. Il écrit le *Traité de la tolérance* (1763) qui vise la réhabilitation de Jean Calas, protestant faussement accusé et exécuté pour avoir assassiné son fils afin d’éviter que ce dernier ne se convertisse au catholicisme. Dans ce Traité, Voltaire invite à la tolérance entre les religions, prend pour cible le fanatisme religieux (plus particulièrement celui des jésuites) et présente un réquisitoire contre les religions (alors qu’il est lui-même déiste – comme Rousseau -), en démontrant que la tolérance devrait être naturelle pour le genre humain. Après la Saint-Barthélemy, Henri IV avait pourtant déjà signé l’Édit de Nantes (13 avril 1598), édit de *« pacification »* définissant les droits des Protestants en France et mettant fin aux guerres de religion. Deux remarques néanmoins : cet édit n’a pas été si favorable aux Protestants que nous avons bien voulu le dire et la tolérance revendiquée l’a été qu’au « bon vouloir » du roi qui a décidé de « tolérer » les Protestants et de leur accorder une certaine liberté de culte. La tolérance est une concession du prince à certains sujets, de l’État à des communautés ; pas la reconnaissance d’un droit naturel, plein et entier, égal pour tous les citoyens et irrévocable. Jaurès, qui n’appréciait pas un certain anticléricalisme grossier mais qui respectait absolument la liberté de critique, ne s’y trompait pas : *«Nous ne sommes pas, disait-il en 1910, le parti de la tolérance. C’est un mot que Mirabeau avait raison de dénoncer comme insuffisant, comme injurieux même pour les doctrines des autres. Nous n’avons pas de la tolérance, mais nous avons, à l’égard de toutes les doctrines,* *le respect mutuel de la personnalité humaine et de l’esprit qui s’y développe ».* Mirabeau réclamait-il ainsi la liberté de conscience, et pas la tolérance, car cela suppose une autorité qui tolère. Ainsi, lorsque la tolérance n’était plus de mise, on ne tolérait plus. C’est ainsi que Louis XIV a révoqué l’Edit de Nantes avec l’Edit de Fontainebleau (18 octobre 1685), rappelant le triptyque monarchique « un roi, une loi, une foi ». *Tartuffe* de Molière dénoncera avec force l’hypocrisie et l’austérité religieuse, la fausse dévotion, les travers du jansénisme et du jésuitisme, le fanatisme, de quelque nature qu’il soit.

Avec les philosophes des Lumières, les Hommes naissent libres ; ils sont libres par essence (Rousseau). La Révolution française arrive et dans la nuit du 4 août 1789, c’est l’abolition des privilèges ; du clergé et de la noblesse. Le 26 août 1789, c’est la Déclaration des droits de l’Homme et du citoyen. Article 1er: « Les Hommes naissent libres et égaux en droits » (droits naturels et non plus permission ou tolérance donnée par un roi). La liberté et l’égalité ne sont plus négociables. Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l’ordre public établi par la loi ». Est donc un délit le fait de rejeter un Homme pour sa religion, même si on a le droit de critiquer les religions ; de les critiquer ou de les aimer. Le délit commence lorsqu’on s’en prend à l’Homme. En démocratie, on doit avoir la liberté de critiquer, de rejeter une religion mais pas une personne. S’en prendre à des personnes ou à des groupes de personnes en raison de leurs origines ou de leurs croyances religieuses relève du racisme, donc du délit. Mais la critique d’une religion vise des idées, des croyances, pas des personnes. La laïcité ne s’en prend pas aux religions, mais aux privilèges publics des religions. D’ailleurs de grands penseurs croyants comme Victor Hugo ont défendu ce principe. Chrétien, hostile aux dérives réactionnaires de l’Église catholique, il a très tôt pris fait et cause pour la laïcité. *« Je veux l’État chez lui et l’Église chez elle »* a-t-il lancé lors du débat à l’Assemblée nationale sur la loi Falloux. C’est une formule irréprochable de la séparation de l’Église et de l’État, cinquante-cinq ans avant la loi de 1905. La laïcité n’est pas hostile à la religion comme démarche spirituelle. Mais, dans son souci d’émancipation, elle s’en prend au cléricalisme comme volonté de domination politique.

La nation doit se refonder non pas sur une coutume, un particularisme, mais sur un droit universel (Rousseau et *le contrat social*), sur la souveraineté démocratique du peuple, sur l’égalité des droits, contre la domination verticale du commandement.

La laïcité c’est l’effort fait par tous les Hommes pour contrer les privilèges (du catholicisme en France à l’époque). Mais ensuite, la laïcité est devenue un principe universel. Il n’y a de « sacré » que pour les croyants ! Un humaniste athée tiendra pour « sacré », non pas un dieu, mais le respect de l’être humain. La seule boussole, c’est l’universel. Or la croyance religieuse n’est pas universelle. La Turquie de Mustapha Kemal Atatürk sépare la mosquée de l’Etat turc, donne le droit de vote aux femmes en 1934, dix ans avant la France, et rejette le patriarcat, le machisme, disant que l’Islam doit rester spirituel, en dehors du politique. Il n’y a donc aucune incompatibilité entre laïcité et Islam.

Le Mexique de Benito Juárez vote une loi de séparation de l’Église et l’État en 1859, cinquante ans avant la France. Le but de cette loi est de limiter la présence de l’Église dans la vie publique coloniale.

En France, l’école laïque est l’école de la liberté, qui permet de juger par soi-même. Cultiver des élèves qui s’élèvent, qui acquièrent une autonomie de jugement, par la culture, la lecture, pour devenir des citoyens éclairés, qui pensent par eux-mêmes. La laïcité fait le choix du pari de la culture et de la raison. L’école n’est pas soumise au prosélytisme religieux, ni à l’argent, ni au consumérisme. La laïcité est liée à l’émancipation sociale disait Jaurès. Dans cette mondialisation capitaliste qui détruit les droits sociaux, les services publics, privatise tout et présente ces mutations comme des fatalités, la désespérance prospère ; avec la généralisation du credo néolibéral. C’est dans ce contexte que se joue la résurgence des fanatismes politico-religieux. L’impérialisme américain s’est longtemps accommodé par exemple de l’islamisme, dont il a encouragé le développement.

La laïcité fait au contraire le pari de la liberté éclairée par la culture, c’est-à-dire de la confiance faite en l’Homme, dans la lumière de la connaissance contre l’obscurantisme.

En 1881-1886, la loi laïcise l’école en application des Mémoires de Condorcet sur l’instruction publique. Un peuple doit être instruit pour faire quelque chose du suffrage qu’on a prévu pour lui. L’école laïque est gratuite, pour tous, et indépendante de la religion ; pour des êtres, des élèves,  qui s’élèvent. Désormais, la religion devient une affaire privée et n’a plus de privilège public. La laïcité et les libertés ne sont l’apanage d’aucune civilisation. Elles ont été conquises, en Occident, dans le combat contre les privilèges publics des religions et du clergé. La laïcité s’appuie sur un principe qui reste en France la clé de voûte du vivre-ensemble. La laïcité n’est pas tournée contre la religion. Ferry, Gambetta voulaient seulement une école indépendante de la religion contrairement à ce que disaient certains religieux et politiques à l’époque. D’ailleurs, la Commune de Paris instaure en 1871 la première loi de séparation de l’Église et de l’État. Le 9 décembre 1905 est donc officiellement votée la loi de séparation des Églises et de l’État ; ce qui exclut encore l’Alsace-Moselle de la laïcité, puisque allemande au moment du vote de la loi. Aussi le concordat d’Alsace-Moselle fait-il peser sur les contribuables le salariat des prêtres, des rabbins et des pasteurs et a maintenu le délit de blasphème, toujours en vigueur dans cette région en vertu d’une loi allemande.

* Conclusion:

Dans un pays laïc, il y a plusieurs modes d’accomplissement, pourvu que l’on respecte les droits humains. La République n’a rien à dire si les droits de chacun sont respectés et que l’on peut vivre comme bon nous semble. Si l’excision est refusée, ce n’est pas à cause de la religion, mais parce qu’il s’agit d’une torture. La liberté de culte ne doit donc pas porter atteinte aux droits humains. Un témoin de Jéhovah qui refuse une transfusion sanguine, alors que son enfant peut mourir, commet un délit.

La laïcité, c’est l’union de tout le peuple. Laïkos en grec est dérivé de laos et signifie *« peuple »* ; le latin ecclésiastique laïcus signifie « commun, du peuple, non clerc », le terme est davantage repris après le 12ième siècle.

Mais en France, la laïcité est encore partielle. Beaucoup reste à faire pour aller vers une laïcité complète (abolition du concordat d’Alsace-Moselle, abandon de la loi Debré finançant l’école privée avec l’argent du contribuable, question de l’abattage rituel qui est posée…). De même, il faut étendre ce principe à d’autres pays (Italie, Espagne, Maghreb…). La Fraternité implique l’union de tous. La laïcité se pose comme fondement de l’universalité, de l’intérêt général.

Les principes fondateurs de la laïcité sont au cœur de la République. Ils ne sont pas nés d’une civilisation, mais d’une résistance aux préjugés que la religion catholique avait promus dans la civilisation occidentale. Par conséquent, lorsque nous défendons la laïcité et le triptyque républicain, liberté, égalité, fraternité, nous ne défendons pas un particularisme culturel. La laïcité, c’est la Liberté, l’Égalité, la Fraternité.

